

# Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles En Formation Continue - Convention Collective SDLM



## PUBLIC

- ▶ Salarié en contrat de professionnalisation
- ▶ Autre : nous consulter

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▶ De 8 à 12 stagiaires. Dans certaines circonstances exceptionnelles, les effectifs pourront être inférieurs

## LIEU

- ▶ Institut Technique de Savy

## TARIF (2026)

- ▶ 15€/heure TTC
- ▶ Étude de prise en charge possible suivant la situation du bénéficiaire

## OBJECTIF PROFESSIONNEL

Devenir mécanicien/technicien capable d'intervenir sur des matériels agricoles en toute autonomie. Préparer/adapter un matériel, réaliser un diagnostic de dysfonctionnement et mettre en œuvre une intervention de maintenance depuis la préparation de celle-ci jusqu'à la restitution du matériel

## CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- ▶ Être titulaire d'un Bac Professionnel Maintenance des Matériels
- ▶ Ou justifier d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la mécanique et/ou électronique
- ▶ Admission sous réserve de la signature d'un contrat de professionnalisation (cas particulier : nous contacter)

## MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Sur dossier de candidature
- ▶ Entretien de motivation
- ▶ Délai d'accès : à minima 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation

## DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 12 mois à raison de 525 heures à l'I.T.S. (15 semaines) suivant planning

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Méthode de pédagogie active impliquant les apprenants dans le processus d'apprentissage (autoréflexion, analyse, pensée critique, argumentation, etc.)
- ▶ Enseignements généraux utilisant des supports professionnels (notices techniques en Anglais...)
- ▶ Apports technologiques utilisant les supports constructeurs sur lesquels sont réalisés des exercices.
- ▶ Travaux pratiques en atelier = 60%
- ▶ Les formations C.Q.P Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles se font avec l'appui des réseaux de concessionnaires et des constructeurs de toutes marques
- ▶ Les apprenants disposent de :
  - 5 ateliers dédiés : Électricité, Transmission Hydraulique, Moteur, Machines, Métallerie

## VALIDATION

- ▶ C.Q.P. délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la Branche Professionnelle (SDLM)
- ▶ Validation partielle possible par l'acquisition d'1 ou 2 blocs de compétences sur les 3 constitutifs du C.Q.P.

## ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à [lucile.guns@cneap.fr](mailto:lucile.guns@cneap.fr).



## COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les titulaires du C.Q.P. Technicien de Maintenance des Matériels Agricoles sont capables de :

- Diagnostiquer un dysfonctionnement sur un matériel agricole
- Réaliser sur les matériels agricoles, la réparation : des systèmes électrique et électronique, des systèmes de transmission et de freinage, des circuits hydraulique et hydrostatique et des moteurs
- Réaliser sur les matériels agricoles, l'entretien : des systèmes électrique et électronique, des systèmes de transmission et de freinage, des circuits hydraulique et hydrostatique et des moteurs
- Mettre en œuvre des techniques de mécano-soudure adaptées à l'intervention sur matériels agricoles
- Organiser et conduire ses interventions dans le respect des consignes et de la réglementation en vigueur
- Communiquer et traiter les informations relatives à l'entretien des matériels agricoles
- Communiquer avec les clients

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

**Évaluation en entreprise et en centre de formation de 3 blocs de compétences :**

- ▶ En entreprise : une première évaluation au cours des 3 premiers mois du parcours, puis une deuxième évaluation en fin de parcours dans le cadre de l'évaluation finale du C.Q.P.
- ▶ En centre de formation : l'évaluation se fait au travers de 6 situations.
- ▶ Puis, une présentation d'un rapport d'activités professionnelles et entretien avec le jury final paritaire qui examine l'ensemble des évaluations pour l'attribution du C.Q.P.

## PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Pas de passerelles, formation d'une durée de 12 mois.

- ▶ Insertion professionnelle directe, en particulier en concession de matériels agricoles notamment comme technicien de maintenance ;
- ▶ Poursuites d'études (sur dossier) : BTS, Licence.

## ÉQUIVALENCES

Il n'existe pas d'équivalence automatique du CQP TMMA avec d'autres diplômes.

## RÉSULTATS DES 3 DERNIÈRES SESSIONS DE FORMATION DE 2022 À 2025

76,51%  
de stagiaires  
satisfaits

87,5%  
de réussite aux  
examens

99,21%  
d'accès à  
l'emploi dans  
les 6 mois\*

\*De 2021 à 2024

## CONTACT

Monsieur DELAMBRE  
Institut Technique de Savy  
22, ancienne Route Nationale  
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : [cfa02.savy-berlette@cneap.fr](mailto:cfa02.savy-berlette@cneap.fr)